

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2004. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Noureddine HAJJI (AMC Ernst & Young) sur les résultats provisoires.

Bilan Arrêté au 30/06/2004 (Unité : Milliers de dinars)

Unité : en milliers de dinars

	Notes	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
ACTIF				
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT	1	21 881	20 510 *	16 044
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	103 100	89 579 *	87 669
AC3- Créances sur la clientèle	3	1 208 002	1 181 300 *	1 199 637
AC4- Portefeuille-titres commercial	4	0	4 892	0
AC5- Portefeuille d'investissement	5	204 774	206 313	202 337
AC6 -Valeurs immobilisées	6	19 653	18 707	18 925
AC7- Autres actifs	7	142 570	161 208 *	157 078
TOTAL ACTIF		1 699 980	1 682 509	1 681 690
PASSIF				
PA1-Banque centrale, CCP	8	29 000	57 200	63 200
PA2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	139 948	119 859 *	90 958
PA3-Dépôts et avoirs de la clientèle	10	1 230 890	1 189 336	1 213 551
PA4-Emprunts et ressources spéciales	11	38 067	34 866	36 854
PA5-Autres passifs	12	132 759	150 868 *	147 884
TOTAL PASSIF		1 570 664	1 552 129	1 552 447
CAPITAUX PROPRES				
CP1-Capital		70 000	70 000	70 000
CP2-Réserves		59 301	59 151 *	59 227
CP4-Résultats reportés		15	6	6
CP5-Résultat de la période		0	1 223	10
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	129 316	130 380	129 243
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 699 980	1 682 509	1 681 690

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note 2.9)

UIB –(Suite)

Etat des Engagements Hors Bilan
Arrêté au 30/06/2004
(Unité : Milliers de dinars)

	Notes	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
PASSIFS EVENTUELS				
HB1-Cautions, avals et autres garanties données	14	223 129	256 203	250 558
HB2-Crédits documentaires	15	84 616	104 920	70 929
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		307 745	361 123	321 487
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4-Engagements de financement donnés	16	0	0	5 258
HB5-Engagements sur titres		2 623	2 799	2 623
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		2 623	2 799	7 881
ENGAGEMENTS REÇUS				
HB7-Garanties reçues	17	682 747	744 522	680 323
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		682 747	744 522	680 323

Etat de Résultat
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004
(Unité : Milliers de dinars)

	Notes	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2004	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2003	Exercice 2003
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	18	37 347	39 515 *	76 823
PR 2 - Commissions perçues	19	10 054	6 569 *	14 807
PR 3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	1 601	2 117	3 674
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	21	5 607	5 674	11 262
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		22 606	25 248	48 071
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées		22 524	25 190	47 888
CH 3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		82	58	183
PRODUIT NET BANCAIRE		32 003	28 627	58 495
PR 5/CH 4 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif		(7 577)	(5 300)	(8 533)
PR 6/CH 5 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(151)	(124)	141
PR 7 - Autres produits d'exploitation		10	11	25
CH 6 - Frais de personnel		(16 779)	(15 327)	(35 002)
CH 7 - Charges générales d'exploitation		(6 258)	(5 199)	(11 375)
CH 8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6	(1 204)	(1 281)	(2 569)
RESULTAT D'EXPLOITATION		45	1 407	1 182
PR 8/CH 9 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	22	(12)	200	(508)
CH 11 - Impôts sur les sociétés		(33)	(384)	(664)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		0	1 223	10
RESULTAT NET DE LA PERIODE		0	1 223	10
Résultat par action (en DT)	23	0	0,175	0,001

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.9)

UIB – (Suite)

Etat de flux de trésorerie
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004
(Unité : Milliers de dinars)

	Notes	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2004	Période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2003 *	Exercice 2003
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaires encaissés		57 489	55 868	108 199
Charges d'exploitation bancaires décaissés		(30 901)	(29 528)	(51 026)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(10 883)	(14 706)	(16 554)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(23 348)	(28 147)	(54 012)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		24 563	(95 388)	(73 785)
Titres de placement		0	21 192	26 084
Sommes versés au personnel et créiteurs divers		(22 863)	(22 237)	(31 763)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(112)	22 264	9 682
Impôts sur les sociétés		(664)	(1 300)	(1 300)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(6 720)	(91 983)	(84 475)
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		3 566	3 764	11 395
Acquisition/Cession du portefeuille d'investissement		(547)	(3 502)	(1 305)
Acquisition/Cession des Immobilisations		(1 908)	(446)	(1 952)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		1 111	(184)	8 138
Activités de financement				
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		1 213	177	2 166
Dividendes versés		0	(1)	(3 499)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 213	177	(1 333)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(4 396)	(91 990)	(77 670)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 447)	73 222	73 223
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	24	(8 843)	(18 768)	(4 447)

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note 2.9)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2004

1-REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers semestriels arrêtés au 30 juin 2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

UIB – (Suite)

L'UIB a mis en place une procédure de réservation mécanisée qui consiste à ce que les impayés en intérêts sur crédits à moyen terme soient systématiquement imputés sur des comptes d'ordre (plutôt que constatés en produits). Cependant, une partie du portefeuille crédit dite « ancien portefeuille » et les commissions sur engagements par signature continuent à faire l'objet d'une réservation manuelle. Au titre du premier semestre 2004, la réservation des intérêts sur ancien portefeuille, des commissions sur engagements par signature et des agios débiteurs relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31 mars 2004.

2-2 Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 : actifs incertains	20 %
B3 : actifs préoccupants	50 %
B4 : Actifs compromis	100 %

Il est à signaler que la banque a estimé à la date du 31 décembre 2003 les besoins de provisionnement complémentaire sur les créances à la clientèle, par référence à la circulaire 91-24 de la BCT, à 112,1 KDT.

Pour l'arrêté des états financiers semestriels au 30 juin 2004, la banque a constitué des provisions pour risques sur les engagements pour 7,6 millions de dinars dont 6,4 millions de dinars pour couvrir l'aggravation du risque de crédit au cours du premier semestre 2004 et 0,518 millions de dinars relatifs aux créances cédées au cours de la même période.

2-3 Traitement des impayés**- Agios sur comptes débiteurs et intérêts sur crédits C.T (créances classées)**

Les agios débiteurs et les intérêts sur les comptes débiteurs et les créances classées à court terme sont constatés dans le compte 3330 « Agios réservés »

- Commissions sur engagements (créances classées)

La même méthode que celle présentée ci-dessus est adoptée.

- Intérêts impayés sur crédit à M.T

Pour le portefeuille ancien, les intérêts impayés continuent à être passés parmi les produits de la banque. Après et sur la base d'une liste des relations classées, ces intérêts sont extraits des produits pour être logés en « Agios réservés »

Pour le portefeuille nouveau, ces intérêts impayés ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'ordre et présentés en net à l'actif du bilan (chapters 2169, 3215, 3338 et 3320).

2-4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

2-5 Comptabilisation des charges et produits relatifs aux bons de trésor

Conformément aux instructions de la Banque Centrale, l'UIB a procédé, sur le plan de la présentation des états financiers, à la compensation entre les comptes de charges sur placement Bons de Trésor clientèle et les comptes de produits sur Bons de Trésor souscrit par l'UIB.

2-6 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique (fonctionne à 3 équipes)	30% (et 15%)
Matériel logiciel (fonctionne à 3 équipes)	66% (et 20%)
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

Les logiciels et le matériel informatique acquis à partir du premier janvier 2004 ont été amortis respectivement aux taux de 20% et au taux de 15%.

2-7 Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

UIB – (Suite)

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Ainsi, le besoin de provision complémentaire sur le portefeuille-titres, non comptabilisé au 31/12/2003, a été estimé à 639 KDT.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2-8 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Les emprunts dont le risque de change est couvert par TUNIS RE, sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du cours historique.

2-9 Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2003, il a été décidé de procéder aux opérations de reclassements ci-après :

- Les commissions ayant le caractère d'intérêts ont été reclassées de la rubrique « Commissions perçues » à la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » ;
- Les négociations de chèques en dinars ont été reclassées de la rubrique « Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT » à la rubrique « Autres actifs » ;
- Les créances prises en charge par l'Etat ont été reclassées de la rubrique « créances sur la clientèle » à la rubrique « Autres actifs » ;
- La part de la réserve pour fonds social a été reclassée de la rubrique « Autres passifs » à la rubrique « Réserves » au niveau des capitaux propres;
- Les intérêts sur lignes de crédits extérieurs échus, logés au chapitre comptable 3359, ayant le caractère d'intérêts réservés, ont été reclassés de la rubrique « Autres passifs » à la rubrique « Créances sur la clientèle » ;
- Les titres de placement (dont l'échéance est supérieure à trois mois) ont été présentés parmi les flux d'exploitation au niveau de l'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2003. Les liquidités et équivalent de liquidité au 30 juin 2003 ont été retraités pour tenir compte de ce retraitement.

Pour les besoins de l'arrêté semestriel au 30/06/04, ces mêmes retraitements ont été pris en compte. Les données comparatives au 30/06/03 ont été en conséquence retraitées comme suit :

(KDT)

Rubrique	Désignation	Montant avant retraitement	Montant après retraitement	Variation
		30/06/03	30/06/03	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	23 192	20 510	2 682
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	89 639	89 579	60
AC3	Créances sur la clientèle	1 200 310	1 181 300	19 010
AC7	Autres actifs	140 191	161 208	-21 017
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et	124 372	119 859	4 513
PA5	Autres passifs	154 018	150 868	3 150
CP2	Réserves	52 223	59 151	-6 928
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	36 414	39 515	-3 101
PR 2	Commissions perçues	9 670	6 569	3 101

Par ailleurs, l'état de flux de trésorerie au titre de l'exercice 2003 a été présenté selon le modèle de référence tel que recommandé par la norme comptable N° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires. Les données comparatives au titre du premier semestre 2003 ont été également retraitées.

3- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

3.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 30 juin 2004 un solde débiteur de 21 881 KDT contre 16 044 KDT au 31 décembre 2003 soit une augmentation de 5 837 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Caisse espèces	4 628	4 592	4 598
Espèces en Route	235	969	742
Fonds de Roulement chez I.B.S	300	300	300
Alimentation guichet automatique	1 194	1 166	1 215
Caisse monnaies étrangères	1 895	1 879	1 654
Billets étrangers en route	198	343	327
B.C.T Compte Ordinaire	4 166	1 448	1 912
I.B.S Transport de Fonds	612	642	600
B.C.T par devises	6 775	7 606	2 784
Chèques postaux	1 781	1 857	1 863
Virement Téléphonique Intercomptoir	80	-310	0
Remise de chèque B.C.T	15	19	48
Total	21 881	20 511	16 044

UIB – (Suite)

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 103 100 KDT au 30 juin 2004 contre 87 669 KDT au 31 décembre 2003 soit une diminution de 15 431 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Créances sur les établissements Bancaires	101 124	88 898	87 252
Créances sur les établissements Financiers	1 977	681	417
TOTAL	103 100	89 579	87 669

Il est à signaler, qu'une provision sur les comptes de correspondants locaux a été estimée au 31/12/2003 à 1 358 KDT et est demeurée non comptabilisée.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2004 un solde de 1 208 002 KDT contre 1 199 637 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Comptes ordinaires débiteurs	414 675	436 659	414 368
Autres concours à la clientèle	966 616	914 087	952 328
Crédits sur ressources spéciales	23 353	20 728	22 634
Agios réservés et provisions	-196 642	-190 175	-189 692
TOTAL	1 208 002	1 181 300	1 199 637

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Agios réservés	-84 886	-78 423	-84 276
Intérêts réservés / comptes contentieux	-1 005	-943	-952
Intérêts réservés Lignes de crédits extérieurs échus	-1 348	-352	-1 147
Provisions pour créances douteuses	-109 402	-110 457	-103 317
Intérêts crédits M.T. échus à ventiler	6 255	7 099	6 548
Intérêts / CMT échus à percevoir	-6 255	-7 099	-6 548
Intérêts C.M.T impayés	14 682	12 645	11 711
Intérêts crédits M.T échus en suspens	-14 682	-12 645	-11 711
TOTAL	-196 641	-190 175	-189 692

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférent.

Pour le nouveau portefeuille, les intérêts en attente de paiement ne sont pas débités automatiquement dans les comptes clients mais ils sont logés dans des comptes d'ordre actif et passif : Les intérêts en suspens passent de 18 259 KDT en décembre 2003 (6 548 KDT + 11 711 KDT) à 20 937 KDT en juin 2004 (6 255 KDT + 14 682 KDT) soit une augmentation de 2 678 KDT.

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial présente au 30 juin 2004 un solde nul contre 4 892 KDT au 30 juin 2003 composé essentiellement par des bons de trésor échus en 2003.

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Titres de placement	0	4 892	0
TOTAL	0	4 892	0

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2004 à 204 774 KDT contre 202 337 KDT au 31 décembre 2003. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Bons de Trésor assimilables	161 000	162 000	162 000
Intérêts courus sur BTA	6 981	6 970	5 052
Participation partie libérée	9 303	14 680	9 253
Titres admis à la cote permanente	745	2 021	775
U I B Titres de Placement	4 000	4 500	4 000
Intérêts courus sur Obligations	210	320	97
Compte SICAR fonds géré UIB placement intern	23 712	22 219	22 185
Intérêts courus sur Titres d'Investissement SICAR	183	86	184
Provisions pour dépréciations titres de participations	-1 361	-6 483	-1 209
TOTAL	204 774	206 313	202 337

La variation du compte « participation partie libérée » résulte essentiellement de l'apurement du portefeuille participation par la réintégration des provisions correspondantes pour une valeur de 5 252 KDT ; et ce, suite à la clôture, la liquidation ou la faillite de certaines sociétés figurant dans le portefeuille titres.

La baisse des titres admis à la cote permanente de 1 276 KDT résulte de la cession de divers titres de participations dans lesquelles l'influence de l'UIB était mineure.

Le compte « UIB Titres de Placement » représente au 30 juin 2004 l'emprunt obligataire au profit de l'Office de Céréales d'un montant de 4 000 KDT ;

La variation du « Compte SICAR fonds géré UIB » entre le 31/12/2003 et 30/06/04 s'élève à 1 527 KDT. Elle se justifie comme suit :

- Une dotation de 1 430 KDT au titre de l'exercice 2003 ;
- Un revenu net de 209 KDT au titre de l'exercice 2003 ;
- Moins 111 KDT représentant les commissions de gestion au titre du 4^{ème} trimestre 2003 et du premier semestre 2004.

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 30 juin 2004 un solde de 19 653 KDT contre un solde de 18 925 KDT au 31 décembre 2003. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Note 7 : Autres actifs

Libellé	V.Brute au 31-12- 2003	Acquis/ Cession	V.Brute au 30- 06-2004	Amort. 2003	Dotation 1er Semestre 2004	Amort Cum 30/06/2004	VCN au 30/06/2004
Fonds de Commerce	166	0	166	(41)	(4)	(46)	121
Logiciel	836	50	886	(616)	(108)	(725)	162
Immeubles d'exploitation	8 990	0	8 990	(2 007)	(89)	(2 096)	6 894
Immeubles hors exploitation	824	0	824	(175)	(8)	(183)	641
Matériel roulant	1 198	(85)	1 113	(828)	(61)	(803)	310
Matériels et Mobiliers de Bureaux	5 222	156	5 378	(3 864)	(139)	(4 003)	1 375
Matériels pour traitements informatiques	12 898	0	12 898	(11 326)	(501)	(11 826)	1 072
Aménagements, Agencements et Installations	11 160	165	11 325	(8 521)	(267)	(8 789)	2 537
Terrains	4 436	0	4 436	0	0		4 436
Matériel amical	18	0	18	(15)	()	(15)	2
Matériel et Outillage	4	0	4	(2)	()	(2)	2
Equipement Logement de Fonction	62	2	64	0	0	0	64
Immobilisations en cours	86	3	89	0	0	0	89
Immobilisations en cours Projet ALYSSA	295	660	955	0	0	0	955
Immobilisations en cours. Logiciels		12	12	0	0	0	12
Immobilisations Matériels informatiques	125	882	1 007	0	(26)	(26)	981
TOTAL	46 320	1 847	48 167	(27 395)	(1 204)	(28 513)	19 653

Le poste des autres actifs accuse un solde de 142 570 KDT au 30 juin 2004 contre 157 078 KDT au 31 décembre 2003 et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Valeurs à l'encaissement	88 112	103 994	106 682
Comptes d'attente et de régularisation	36 171	37 516	32 002
Créances prises en charge par l'Etat	18 069	18 942	18 069
Autres	218	757	325
TOTAL	142 570	161 208	157 078

Il est à signaler qu'une provision pour dépréciation des autres actifs a été estimée au 31/12/2003 à 1 383 KDT et est demeurée non comptabilisée.

3.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 8 : BCT et CCP passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 29 000 KDT au 30 juin 2004 contre 63 200 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Emprunt sur le marché monétaire	29 000	57 200	63 200
TOTAL	29 000	57 200	63 200

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2004 à 139 948 KDT contre 90 958 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	139 225	119 440	90 922
Dépôts et avoirs des établissements financiers (leasing)	723	419	36
TOTAL	139 948	119 859	90 958

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 139 225 KDT au 30 juin 2004 se détaillant comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Emprunt sur le marché monétaire	89 100	48 800	33 200
Emprunt sur le marché monétaire en devises	0	7 316	0
Nos Emprunts en Dev auprès Correspondants	2 145	0	2 983
Emprunt Syndiqué en Devises	46 948	60 362	53 655
Correspondants Etrangers Loro	247	1 817	279
Banquiers Loro	0	2	0
Correspondants étrangers NOSTRO	32	58	24
Intérêts sur marché monétaire à payer	753	1 084	782
TOTAL	139 225	119 440	90 922

Note 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 30 juin 2004 un solde de 1 230 890 KDT contre 1 213 551 KDT au 31 décembre 2003. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Dépôts à vue	383 133	354 710	356 963
Comptes Epargnes	435 429	398 664	417 262
Comptes à Terme et Bons de Caisse	357 410	389 475	388 085
Certificats de dépôts	23 827	9 381	19 923
Autres Dépôts et avoirs	31 091	37 108	31 318
TOTAL	1 230 890	1 189 336	1 213 551

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales s'élèvent au 30 juin 2004 à 38 067 KDT contre 36 854 KDT au 31 décembre 2003 qui se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Emprunts matérialisés	0	0	0
Ressources spéciales	38 067	34 866	36 854
TOTAL	38 067	34 866	36 854

UIB – (Suite)

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 132 759 KDT au 30 juin 2004 contre 147 884 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Valeurs exigibles après encaissement	81 103	109 440	102 321
Comptes d'attente et de régularisation	45 531	37 770	39 289
Autres	6 125	3 657	6 273
TOTAL	132 759	150 868	147 884

Il est à signaler qu'une provision pour les congés payés a été estimée au 31/12/2003 à 1 967 KDT et est demeurée non comptabilisée.

3.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 30 juin 2004, le capital social s'élève à 70 000 KDT composé de 7 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT libérée en totalité. Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat du premier semestre 2004, s'élève au 30 juin 2004 à 129 316 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31-12-2002	70000	4 503	45 439	7 491	14	5 128	132 575
Affectation du résultat		256	3 420		6	(3 682)	0
Distribution de bénéfices			(2 040)		(14)	(1 446)	(3 500)
Réserves fond Social			158				158
Résultat au 31-12-2003						10	10
Solde au 31-12-2003	70 000	4 759	46 977	7 491	6	10	129 243
Affectation du résultat		1			9	(10)	0
Distribution de bénéfices							0
Réserves fond Social			73				73
Résultat au 30-06-2004						0	0
Solde au 30-06-2004	70 000	4 760	47 050	7 491	15	0	129 316

Les réserves ordinaires se sont élevés au 30 juin 2004 à 47 050 KDT et se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Réserves extra- ordinaires	37 675	37 547	37 547
Réserves pour Réinvestissement Exonérée	200	200	200
Réserves nettes fonds social	7 909	7 760	7 836
Réserves à Régime Spécial	1 266	1 394	1 394
TOTAL	47 050	46 901	46 977

3.4 NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 30 juin 2004 un solde de 223 129 KDT contre 250 558 KDT au 31 décembre 2003. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Clients débiteurs par cautions	122 269	128 430	136 814
Clients débiteurs par avals	10 769	14 334	11 798
Clients débiteurs par avals / emprunts obligataires	20 748	27 401	24 241
Clients débiteurs par cautions en devises	31 540	35 330	38 347
Clients débiteurs par avals en devises	8 376	9 941	10 919
Aval donné sur billets de trésorerie	2 700	10 200	2 650
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	8 218	11 668	9 075
Correspondants débiteurs par cautions en devises	18 508	18 899	16 714
TOTAL	223 129	256 203	250 558

UIB – (Suite)

Note 15 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 84 616 KDT au 30 juin 2004 contre 70 929 KDT au 31 décembre 2003. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Clients débiteurs par acceptations	32 341	34 381	27 265
Clients débiteurs par acceptation C.A	36	36	34
Clients débiteurs par crédocs	48 091	52 436	43 369
Clients créd par confirmation CREDOC Dinars	2	1	103
Clients créd par confirmation CREDOC Devises	3 998	17 721	4
Acceptation banque crédoc en devises	148	343	153
TOTAL	84 616	104 920	70 929

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements donnés présentent un solde de 2 623 KDT au 30 juin 2004 contre 7 881 KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0	5 258
Participation titres partie non libérée	2 623	2 799	2 623
TOTAL	2 623	2 799	7 881

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits autorisés non débloqués à la date de clôture et dont les contrats correspondants ont été déjà signés à cette date. Au 30 juin 2004 et au 30 juin 2003, ces engagements n'ont pas pu être évalués pour indisponibilité d'informations.

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 682 747 KDT au 30 juin 2004 contre 680 323 KDT au 31 décembre 2003 qui se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	8 218	11 668	9 075
Correspondants débiteurs par cautions en devises	18 508	18 899	16 714
Confirmation banque crédoc en dinars	2	1	103
Clients créditeurs par acceptation Devises	148	343	153
Confirmation banque crédoc en devises	3 998	17 721	4
Garanties reçues des Correspondants en Dinars	2 143	1 928	4 550
Garanties reçues des Correspondants en Devises	292	128	285
Garantie reçue de la clientèle	649 438	693 833	649 438
TOTAL	682 747	744 522	680 323

La valeur des garanties reçues de la clientèle arrêtée au 31 décembre 2003, a été maintenue pour le 30 juin 2004 en absence d'estimation à cette date.

3.5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 37 347 KDT au 30 juin 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	386	566	1 070
- Opérations avec la clientèle	33 745	35 479	69 547
- Autres intérêts et revenus assimilés	3 216	3 470	6 207
Total	37 347	39 515	76 823

Note 19 : Commissions

Les commissions totalisent 10 054 KDT au 30 juin 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
- Effets chèques et opérations diverses	770	429	1 086
- Opérations de virements	1 992	1 671	3 637
- Opérations sur titres	15	27	49
- Location de coffres forts	20	17	52
- Règlement de succession	37	13	26
- Commissions de comptes	69	112	223

UIB – (Suite)

- Commissions de découvert	681	468	799
- Frais de tenue de compte	1 372	751	1 989
- Commissions sur billets de trésorerie	14	106	123
- Commerce extérieur	169	114	249
- Opérations de change manuel	522	544	1 252
- Opérations de change en comptes	660	547	1 309
- Opérations monétiques	565	292	869
- Autres commissions	3 167	1 477	3 143
Total	10 054	6 569	14 807

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur Portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent 1 601 KDT au 30 juin 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
- Intérêts sur Obligations	113	172	203
- Bons du Trésor	-201	354	245
- Gain net sur opérations de change	1 689	1 592	3 226
Total	1 601	2 117	3 674

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 5 607 KDT au 30 juin 2004 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
- Intérêts sur Bons de trésor assimilables	5 429	5 417	10 904
- Intérêts sur Portefeuille Titres UNIB	90	251	308
- Intérêts sur Titres d'investissement SICAR	88	0	44
- Tantièmes	0	5	5
Total	5 607	5 674	11 262

Note 22 : Solde provenant d'autres éléments ordinaires

Le solde provenant d'autres éléments ordinaires s'élève à (-12) KDT se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Charges Divers Imp. A L'Exp. Ex. Antérieurs	-28	-31	-61
Pertes et Profits Divers sur Ex. Antérieurs.	-8	231	-447
P&P Exc/Réal. Immobilisations Corporelle	24	0	0
Total	-12	200	-508

Note 23 : Résultat par Action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2004, se présentent comme suit :

	30/06/2004	30/06/2003	31/12/2003
Résultat net (en DT)	0	1 223 235	10 280
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	0	1 223 235	10 280
Nombre moyen d'actions ordinaires	7 000 000	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (en DT)	0	0,175	0,001

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

3.6- NOTES SUR ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 24 : Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalent de liquidités ont atteint au 30 juin 2004 (8 843) KDT contre (4 447) KDT au 31 décembre 2003 se détaillant ainsi :

Désignation		30/06/2004	31/12/2003
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	Note 1	21 881	16 044
Créances sur les Etablissements Bancaires	Note 2	89 767	79 170
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	Note 8	(29 000)	(63 200)
Dépôts des établissements bancaires et financiers	Note 9	(91 491)	(36 461)
Total		(8 843)	(4 447)

UIB – (Suite)

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2004**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Union Internationale de Banques couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2004. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

La fiabilité des informations données dans les états financiers semestriels annexés au présent avis appelle de notre part l'observation suivante :

La provision pour dépréciation d'actifs comptabilisée en charges au titre du premier semestre 2004 couvre à hauteur de 6 433 KDT les risques nés au titre du semestre précité, le reliquat s'imputant sur l'insuffisance de provisions constatée au 31 décembre 2003. Les provisions pour dépréciation d'actifs et pour passifs, estimés nécessaires à la date du 31 décembre 2003 et non comptabilisées à cette date s'élèvent à 117 487 KDT, ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers semestriels.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 3 Août 2004

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**